

# L'ÉPREUVE ORALE d'ARTS PLASTIQUES OPTION FACULTATIVE AU BACCALAURÉAT 2011

Ce document est destiné à apporter une aide aux candidats à cette épreuve et leur montrer que leur prestation ne peut pas s'improviser. La première partie est une sélection de **textes officiels**, la seconde partie consiste en des **précisions complémentaires** qui permettront aux candidats, notamment aux candidats libres, de connaître les attendus de cette épreuve et de s'y préparer pendant l'année de Terminale.

## 1) Textes officiels

Les deux textes ci-dessous sont des extraits ou des extraits synthétisés des *Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale*.

Le premier évoque les modalités de l'épreuve d'option facultative Arts Plastiques, que le candidat ait suivi un cours ou qu'il soit candidat libre. Ce document est généralement distribué, en cours d'année, ou accompagnant la convocation, à tous les candidats qui se sont inscrits à cette épreuve.

Le second est un extrait du *programme* en Terminale option facultative Arts Plastiques.

Texte 1

## Épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

### Nature et modalités de l'épreuve

Épreuve orale

Durée : 30 minutes, sans temps de préparation

L'épreuve prend la forme d'un entretien à partir d'un dossier constitué par le candidat au cours de l'année de Terminale.

Après avoir demandé au candidat de présenter ses démarches et d'explicitier ses choix durant une dizaine de minutes, l'examineur s'entretient avec lui sur son dossier et la présentation qui en a été faite. Au cours de l'entretien, le candidat peut être invité à établir des relations entre ses démarches et des documents que lui soumet l'examineur.

Présenté dans un carton à dessin au format libre, mais pas moins d'un format demi-raisin, le dossier est précédé de la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie par le professeur et signée par le chef d'établissement, faisant apparaître la manière dont a été traité le programme, notamment l'ensemble libre, ainsi que les musées ou galeries visités et les artistes rencontrés.

Il comprend, sous forme de planches portant le nom du candidat et le cachet de l'établissement, des productions plastiques (esquisses, croquis, travaux aboutis) relevant des techniques traditionnelles et réalisées au cours de l'année terminale, en relation directe avec les questions du programme de l'option facultative. Le candidat a recours à la photographie pour rendre compte des travaux qui ont été réalisés dans l'espace (volumes, installations, événements). Au total, le dossier ne doit pas excéder une dizaine de planches.

Le candidat peut, en outre, se munir d'un ordinateur portable pour présenter quelques réalisations exploitant les ressources numériques. La responsabilité du fonctionnement de son ordinateur personnel incombe totalement au candidat. Les éventuels dysfonctionnements de l'ordinateur n'invalident pas l'épreuve et aucune maintenance n'est assurée par le centre d'examen. Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, il n'est pas exigé de fiche pédagogique ou de visa du chef d'établissement.

### Modalités de l'évaluation

L'épreuve est notée de zéro à vingt, seuls les points acquis au-dessus de la moyenne sont pris en compte. L'évaluation porte sur les « compétences attendues » figurant au programme de l'enseignement de l'option facultative en classe terminale.

### Arts plastiques - Option facultative toutes séries

#### Programme limitatif pour l'année scolaire 2010-2011

- Le vitrail :

« La parabole du bon Samaritain », vitrail du XIII<sup>e</sup> siècle, cathédrale Saint-Étienne de Bourges.

- Mise en espace et mise en scène :

**Pierrick Sorin. Nantes, projets d'artistes.**

Extraits proposés par l'artiste d'un court-métrage, vidéo 26 minutes, 2000. Cette œuvre de l'artiste français Pierrick Sorin prend la forme d'un reportage télévisé représentant un ensemble de projets fictifs d'interventions artistiques dans l'espace public. Pierrick Sorin y joue lui-même le rôle d'artistes présentant leur projet. Adeptes de l'autofilmage et aussi des personnages de fiction incarnés par sa propre personne, il propose, sur un mode humoristique, cette fiction dans le but d'amener le spectateur à s'interroger sur la signification et la portée d'une création dans l'espace public.

- Oeuvre tridimensionnelle et espace public :

**Giuseppe Penone, L'arbre des voyelles**, en collaboration avec Pascal Cribier, jardin des Tuileries, Paris, commande de l'État, DAP, ministère de la Culture, 2000.

Moulage d'un chêne de 30 mètres déraciné, cette œuvre de bronze dont le titre peut évoquer un poème de Rimbaud est emblématique de la démarche de Giuseppe Penone. Démarche qui met l'inerte en consonance avec le vivant et donne matière sculpturale au temps. Ici, les cinq branches de l'arbre couché témoignent d'un passé.

De ce passé fixé par une empreinte renaissent cinq vivants arbustes, cinq « voyelles », A-E-I-O-U, qui sculptent lentement le présent au rythme des saisons.

Remarques :

-ce programme limitatif est valable pour la session 2011, deux de ces trois œuvres étant généralement conservées pour l'année suivante.

- **évaluation : les points au-dessus de 10 sont doublés s'il s'agit de la première (ou de la seule) option facultative présentée (exemple note 14 =8 points). S'il s'agit de la deuxième option facultative présentée, comptent simplement les points au-dessus de 10 (exemple note 13=3 points)**

-**un candidat ne peut pas présenter deux options facultatives « artistiques » (exemple arts plastiques et musique)**

- le paragraphe « modalités de l'évaluation » évoque les « compétences attendues » par le candidat de l'épreuve. Vous trouverez ces compétences et le programme complet en suivant le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs4/arts.htm> puis en déroulant la page jusqu'au chapitre « option facultative arts plastiques séries générale et technologique »

Texte 2

Extrait du programme en option facultative

(...)Après avoir traité de la « représentation » en classe de première, l'enseignement en Terminale pose plus particulièrement la question de la « **présentation** », question qui détermine à la fois la pratique artistique et l'approche culturelle. Tout en prolongeant le questionnement sur la « représentation » abordée en classe de première, et ce qui constitue l'œuvre, l'enseignement s'attache en classe terminale à **la problématique de la « présentation »**. Les élèves sont conduits à découvrir et **exploiter les dispositifs et les stratégies conçus par les artistes** pour donner à voir et ressentir leurs œuvres et impliquer le spectateur.

L'enseignement prend appui notamment sur les pratiques du XXe siècle, la « présentation » y occupant une place importante au point d'être parfois l'objet principal de certaines démarches de création.

En relation avec cette problématique, un **programme limitatif de trois questions** renouvelé par tiers chaque année porte sur la mise en relation de **trois œuvres importantes**, choisies de manière à favoriser une étude approfondie de différents dispositifs de « présentation » (techniques, plastiques, symboliques et poétiques). Les deux premières œuvres sont inscrites dans la production du XXe siècle, la troisième appartenant obligatoirement à une période antérieure.

La problématique de la présentation est à conduire en considérant tout à la fois les opérations techniques et intellectuelles d'élaboration des œuvres, les modalités de leur réalisation et de leur mise en situation ou de leur mise en scène.

Elle permet d'ouvrir la réflexion et d'acquérir des connaissances sur :

- le support, la nature, les matériaux et le format des œuvres ;
- la tradition du cadre et du socle, ses ruptures et renouvellements contemporains ;
- l'inscription des œuvres dans un espace architectural ou naturel (privé ou public, institutionnel ou non ; pratiques de l'in situ) ;
- le statut de la production ou de l'œuvre, sa reconnaissance artistique et ses éventuelles mises en question (« ready-made » ou création élaborée, caractère pérenne ou éphémère, unité ou éclatement des supports...). (...)

## 2) Précisions complémentaires

L'objectif est ici d'apporter quelques précisions complémentaires concernant le déroulement de l'épreuve et ses attendus, notamment de préciser ce que peut être la « **problématique de la présentation** », qui ne doit pas être confondue avec la « présentation orale » que le candidat fait de son dossier.

Préciser cette problématique revient à fournir quelques pistes de travail à l'élève qui doit mettre en œuvre une démarche artistique relevant du domaine des Arts Plastiques. C'est ensuite à l'intérieur de ses propres envies, préoccupations, idées, thématiques... avec les techniques et matériaux qu'il aime utiliser, que l'élève trouvera sa singularité, sans faire de la technique une fin en soi, mais en adaptant au mieux technique (s) et savoir-faire à son projet.

*Remarque* : le texte officiel impose le recours à des « techniques traditionnelles ». On peut penser au dessin, à la peinture par exemple qui doivent devenir des composantes obligatoires du dossier... Ainsi, le candidat évitera de ne présenter par exemple que des photographies, ou de réaliser l'ensemble de ses travaux uniquement avec l'outil numérique.

### LA PROBLÉMATIQUE DE LA « PRÉSENTATION »

Ce terme recouvre en Arts Plastiques des significations spécifiques :

-la première, en toute logique, est celle où une œuvre est « **présentée** » et ainsi « valorisée » par des éléments qui dirigent sur elle le regard du spectateur, par exemple le cadre d'un tableau, le socle d'une sculpture, puis le musée qui lui sert d'écrin... jusqu'à l'affiche qui annonce une exposition... Si le début du XXe siècle aura plutôt vu les artistes chercher à neutraliser ces effets d'encadrements, commencent à apparaître un peu plus tard des

façons de jouer avec ces dispositifs en les intégrant à l'œuvre elle-même, en inventant de nouveaux contextes et de nouvelles mises en scène, en rendant floues les frontières entre l'œuvre et son environnement, impliquant de ce fait davantage le spectateur.

- Un autre sens se construit sur ce qui opposerait la **Présentation** à la **Représentation**. (Question au programme en Première option facultative)

Dans l'histoire occidentale des Arts Plastiques, le début du XXe siècle est décrit comme un moment de crise où la **présentation**, sous la forme de *l'abstraction* d'une part, par *l'introduction du réel dans l'œuvre* (le *collage cubiste* ou le *ready-made* de Duchamp par exemple) d'autre part, s'est révélée être une critique et une remise en question plus ou moins explicite de la notion de **représentation**, avec ses codes, ses hiérarchies, sa force de séduction et d'illusion, toutes choses liées notamment au pouvoir de l'image.

Un peu plus tard dans le siècle, les artistes des années 1970, de différentes manières, ont délaissé les catégories traditionnelles de la peinture et de la sculpture pour produire des œuvres qui utilisaient l'espace, les lieux, les matériaux ou même les corps *réels*, là aussi **présentés** plutôt que **représentés**.

On reconnaîtra ici des courants comme le *Land Art*, *l'Arte Povera*, le *Body Art* ou plus généralement la pratique de *l'Installation*.

- Enfin, un élargissement de la définition du terme promulgue l'affirmation de la « *matérialité* » de l'œuvre (sa présence sensible). Toute œuvre de toute époque étant nécessairement **présentation** d'elle-même, elle pourra user de supports et de matériaux variés, exploiter des techniques « traditionnelles » ou plus incongrues, et dans le cas d'une œuvre figurative... **représenter** quelque chose. Tout ceci ouvre pour la pratique de l'élève un grand champ d'investigation et de réflexion à mettre en relation avec les travaux des artistes, notamment contemporains, servant ainsi de « références ».

En définitive, cette brève évocation de la question ne se veut pas exhaustive et est à même de susciter de multiples questionnements.

## L'ÉPREUVE ORALE

En préambule, la présentation au jury du dossier de travaux personnels doit être sobre et neutre, sans effets « décoratifs » pour les planches qui ne servent qu'à installer les éléments du dossier (esquisses, croquis, travaux aboutis...), sans effet de « mise en scène » particulière quant à la prestation orale.

Le dossier de travaux personnels comprend :

Une **fiche pédagogique** établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Elle accompagne les travaux présentés sur des *planches*. Cette fiche n'est pas à présenter par les candidats libres.

Une **liste des travaux** est par contre à établir par tous les candidats. Il s'agit de décrire brièvement les travaux présentés, éventuellement de leur donner des titres. Cette liste doit renvoyer le plus clairement possible aux planches.

Des **travaux plastiques** présentés sur des *planches* contenues dans un *carton à dessin*.

Les *planches* peuvent être en carton, papier.... Elles sont à authentifier par le professeur, sauf pour les candidats libres. *Le carton à dessin* est de format libre, le commerce en propose de différentes tailles. Une taille minimum est toutefois imposée, à savoir format demi-raisin.

Ces travaux, réalisés durant l'année de Terminale, peuvent être de nature multiple (dessins, peintures, collages, photographies, sculptures, installations, performances, vidéos...) de techniques, de supports et de formats variés sur la base d'une démarche personnelle (thèmes, problématiques librement choisis ou répondant aux propositions de l'enseignant, en relation avec la problématique au programme, à savoir la *présentation*... )

C'est uniquement la présentation sur planche qui impose une certaine norme (celle d'une épreuve du baccalauréat) puisque les volumes seront nécessairement photographiés pour... entrer dans un carton à dessin. Il en va toutefois de même pour des travaux en deux dimensions dont le format serait très grand. Il n'est pas autorisé de présenter un travail de grand format en assemblant plusieurs planches, par contre une présentation en série ou séquence est possible pour un travail composé d'éléments dissociables.

Pour le cas particulier de la vidéo, un extrait de 3 minutes maximum en format DVD peut être présenté ainsi que des images fixes, dont une capture d'écran obligatoire à authentifier par le professeur, sauf pour les candidats libres. Cet extrait vidéo vaudra pour une planche. Par ailleurs, les instructions officielles précisent que le candidat est totalement responsable du bon fonctionnement de son ordinateur portable, sous-entendant ainsi qu'aucun matériel ne sera mis à sa disposition en salle d'examen et qu'il ne doit attendre aucune aide technique en cas de problème.

« *Au total, le dossier ne doit pas excéder une dizaine de planches* ». Cette formule tirée des instructions officielles laisse une petite marge de manœuvre aux candidats. Elle ne dit pas exactement combien de travaux il doit fournir. S'agissant du travail d'une année scolaire, on peut estimer que trois, quatre ou cinq travaux aboutis qui s'ajouteront aux esquisses et croquis témoigneront d'un engagement sérieux du candidat dans cette épreuve.

Concernant l'articulation des **esquisses et croquis** avec les **travaux aboutis** on peut dégager trois types de possibilités. La première associera directement les esquisses à un travail abouti, la seconde se présentant comme un travail préparatoire plus global, la troisième pouvant être un mélange de ces deux solutions. Quelques notes écrites peuvent apparaître pour accompagner les éléments visuels. Par ailleurs, il est possible d'adjoindre quelques références artistiques sous forme de reproductions d'œuvres, en relation avec sa propre démarche.

Le candidat disposera par la suite ses travaux librement sur les planches en séparant par exemple les planches esquisses des travaux aboutis ou en installant sur une même planche un travail abouti accompagné de son esquisse ou toute autre possibilité qui s'assure de la lisibilité de l'ensemble.

Dans tous les cas, le candidat doit faire apparaître des choix cohérents dont on lui demandera de rendre compte à l'oral.

La **prestation orale** consiste pour le candidat à expliquer sa démarche, à montrer sa capacité à analyser plastiquement ses propres travaux, pour en dégager des significations plurielles. Il s'agit d'éviter un simple descriptif des travaux ainsi qu'une interprétation trop subjective ou illustrative d'une idée préconçue, le questionnement par le jury visant d'ailleurs à amener le candidat à ouvrir sa réflexion, notamment en lui demandant quelles « *références artistiques* » lui sont familières. Ces références demandées impliquent pour le candidat des connaissances dans les arts plastiques notamment contemporains à partir des années 1960, connaissances plus générales sur les grands courants de l'art, et plus précises si l'on cherche à les articuler à ses propres travaux.

Dans la prestation orale, un volet concernant le **programme limitatif** apparaîtra nécessairement, à travers des questions du jury qui orientera librement la réflexion sur une, deux ou trois des œuvres au programme. Il s'agira donc pour le candidat de connaître ces trois œuvres et d'avoir réfléchi notamment à leur articulation avec la question de la *présentation*. Pour les candidats libres notamment, le Sceren CNDP édite un fascicule consacré à chacune de ces trois œuvres, en vente dans les CRDP. On trouve également sur les sites « Arts Plastiques » des différentes académies de France des liens intéressants et des pistes de réflexion qui seront utiles aux candidats.

La prestation orale est divisée en deux temps. Les dix premières minutes permettent au candidat d'exposer sa démarche. Elles sont suivies par les questions du jury qui organise l'entretien pendant vingt minutes.

Information complémentaire :

*En Terminale, la question de la « Présentation » est maintenue dans les nouveaux programmes d'option facultative Arts Plastiques entrant dans le dispositif de la Réforme du Lycée. En Terminale, la réforme et ses programmes réécrits entreront en vigueur en 2012-2013.*